

NOTE D'INFORMATION sur le classement Meublé de Tourisme

Qui dois-je contacter pour faire classer mon logement en "Meublé de Tourisme"?

■ FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME DU FINISTÈRE

02 98 76 23 25 - www.fdotsi-finistere.com - contact@ot29.bzh

■ CLÉVACANCES FINISTÈRE

02 98 64 20 59 - www.finistere.clevacances.com - contact@finistere-clevacances.com

■ CABINET LETELLIER

06 87 36 94 19 - http://rt22classement.strikingly.com/ - rt22classement@gmail.com

■ CABINET IN AURIS

07 69 06 14 53 - https://inauris.fr/ - classementbretagne@inauris.fr

■ CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER DE BRETAGNE

02 99 14 45 88 - www.immobretagne.fr - fnaim.bretagne@wanadoo.fr

■ ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL RURAL

02 98 64 20 20 - www.gites-finistere.com - etoiles@gites-finistere.com

► Combien coûte le classement d'un logement ?

Il faut compter environ 160€ pour un logement. Le classement est valable 5 ans.

▶ Quel est la procédure de classement ?

- 1* Contacter l'organisme de votre choix
- 2* Transmettre les documents demandés
- 3* Fixer un rendez-vous pour la visite de classement (le délai d'attente est de 15 jours à 2 mois)
- 4* Avant la visite, préparer le logement (vide de tout occupant) en configuration prêt à louer

Sur demande, pour les partenaires et non partenaires, l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant vous accompagne dans vos démarches.